

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°028

OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA, Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2026,

L'accord cadre « bâtiment » n°21061 relatif aux travaux de maintenance, d'entretien et d'aménagement de bâtiments communaux a pris fin le 31 décembre 2025. Il s'agit donc de le renouveler et d'en améliorer le fonctionnement.

Le nouvel accord-cadre, sans montant minimum mais avec un montant maximum par lot, concernera les opérations, tous lots confondus, d'un montant inférieur ou égal à 150 000 €HT (les opérations d'un montant supérieur seront quant à elles traitées par des consultations spécifiques, de même que les bons de commandes d'une opération inférieure à 150 000 €HT qui dépasseront les seuils limites fixés à chaque lot). 15 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Façades
- Lot 3 : Carrelage
- Lot 4 : Plâtrerie
- Lot 5 : Menuiseries bois
- Lot 6 : Menuiseries aluminium et PVC)
- Lot 7 : Serrurerie.
- Lot 8 : Electricité – Chauffage électrique)
- Lot 9 : Plomberie -Sanitaires
- Lot 10 : Chauffage – ventilation – climatisation
- Lot 11 : Peinture.
- Lot 12 : Etanchéité
- Lot 13 : Désamiantage
- Lot 14 : Couverture en accès difficile
- Lot 15 : Signalétique

C'est un accord cadre à bons de commandes à prix unitaires. Les prix unitaires du bordereau des prix serviront de base à l'établissement des bons de commande.

Cet accord-cadre, sera conclu avec :

- 3 opérateurs économiques pour les lots 01 (Gros œuvre), 08 (Electricité/Chauffage électrique) et 10 (chauffage, ventilation/Climatisation) ;
- 2 opérateurs économiques pour tous les autres lots.

La répartition des bons de commandes entre les opérateurs sera faite en fonction de l'avantage économique du bon de

commande sous réserve de la disponibilité de l'entreprise concernée. L'indisponibilité répétée de l'entreprise sera sanctionnée par une clause d'exclusion de l'accord-cadre.

L'accord cadre prévoit un principe de non exclusivité : ainsi, la collectivité se réserve la possibilité de lancer une consultation spécifique pour certaines opérations (ayant le même objet que les travaux de l'accord-cadre) dont les spécificités et/ou complexités rendent inopportun le recours à l'accord-cadre.

La durée de l'accord cadre est de 4 ans à compter de sa notification.

A l'issue de la consultation des entreprises, la Commission d'appel d'offres a proposé de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé du lot		Montant max HT sur la durée de l'accord-cadre	Nombre d'attributaires requis	Nom des attributaires et Code Postal
1	GROS OEUVRE	1 200 000	3	1- BONNERY - 11000 Carcassonne
				2- ZANELLA - 11400 Castelnaudary
				3- ROSALA - 11000 Carcassonne
2	FACADES	120 000	2	Infructueux
3	CARRELAGE	100 000	2	Infructueux
4	PLATRERIE	250 000	2	Infructueux
5	MENUISERIE BOIS	400 000	2	1- GOMEZ - 11000 Carcassonne
6	MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC	350 000	2	1- LABASTERE 31 - 31190 Auterive
				2- HALATRE MENUISERIE - 11000 Carcassonne
7	SERRURERIE	400 000	2	1- AUDOISE FERRONNERIE - 11000 Carcassonne
				2- COURCIERES - 11000 Narbonne
8	ELECTRICITE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE	500 000	3	1- EDISON - 34500 Béziers
				2- EGA - 11000 Narbonne
				3- INEO MPLR - 34970 Lattes
9	PLOMBERIE-SANITAIRES	150 000	2	1- Gpt RAYNIER ENERGIE/CR Plomberie - 11000 Cracassonne
				2- EGA - 11000 Narbonne
10	CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	600 000	3	1- Gpt RAYNIER ENERGIE/CR Plomberie - 11000 Cracassonne
				2- SARL RAYNIER -11000 Carcassonne
				3- FAUCHE MAINTENANCE - 31200 Toulouse
11	PEINTURE	500 000	2	Infructueux
12	ETANCHEITE	200 000	2	1- MAE -31140 Launaguet
				2- CDS - 31390 Toulouse
13	DESAMIANPAGE	150 000	2	1- AWWA Group -31300 Toulouse
				2- SOLVATECH (Agence de Montpellier) - 76410 Cléon
14	COUVERTURE EN ACCES DIFFICILE	200 000	2	1- AIRWORKS - 11250 Pomas
15	SIGNALETIQUE	200 000	2	1- CAMELEON (PICTO TOULOUSE) - 31200 Toulouse
Total €HT		5 320 000		

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable au choix des sociétés retenues ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises suscitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32567-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026